BULLETIN D'INSCRIPTION TROC ET PUCES Dimanche 5 AVRIL 2026

NOM :		Prénom :	
Adresse :			
CP _ _ _		VILLE :	
Téléphone :		Mail:	
PARTICULIER (pièce d'ident		☐ Carte d'identité ☐ Permis de	
☐ PROFESSIONNEL (carte prof	fessionnelle à présenter à votre a	rrivée)	
			à
N° registre du commerce			
Nature de la vente :			
INTERIEUR (tables fournies, pas les chaises)	13 € la table de 3,10 m 11 € la table de 2,70 m 3 € le mi sans table	Table de 3,10 m : Table de 2,70 m : Sans table ml :	Coût total
EXTERIEUR (tables non fournies)	2,50 € le mètre linéaire	Nbre de ml réservés ml	Coût total €
Possibilité de rentre	er votre véhicule dans la salle	pour décharger et nous vous aidon	s à décharger
2 06 74 1	14 71 69 ou 02 97 44 21 01	R – 14, rue du Bourgneuf – 565 L (<u>laisser un message, on vous</u> iption par mail : <u>levan3@wana</u>	rappellera)
REGLEMENT DU	TROC ET PUCES		
Une inscription n'est retenue Les emplacements sont att emplacements. L'organisate La mise en place des exposa Les places non occupées apr cas acquises à l'organisateur U'ouverture du troc et puce démontage doit être effectu Après installation du stand, l	e que si elle est complète (date, signatu ribués dans l'ordre chronologique d'i ur seul pourra le faire. nts se fera à partir de 6 h 00. ès 08 h 30 ne seront plus réservées et ss au public est prévue de 8 h 00 à 3 é avant 19 h 30.	re) et parvenue à l'organisateur dans les déla nscription et dans la limite des places disp pourront être attribuées à d'autres exposants L8 h 00. Les exposants s'engagent à ne pas t indiqué, sous la responsabilité de son proprié agrés.	onibles. Il est interdit de modifier le Les sommes venéesresteront dans ce remballer leur étal avant 18 h 00 ; l
 Les objets sont sous la respo L'exposant s'engage à se coi dégage de toute responsabil 	nsabilité de leur propriétaire. L'organis nformer à la législation en vigueur en r ité en cas d'accidents corporels.	sateur ne pourra être tenu pour responsable e natière de sécurité (produits dangereux, arme place à la fin de la journée. Les exposants devi	es, animaux vivants). L'organisateur :
L'exposant s'engage donc à l 10. La présence à cette journée	ramener les invendus ou à les mettre e	n décharge. Hement. Toute personne ne respectant pas c	
Je déclare sur l'honneur,	ne pas être commerçant, ne	vendre que des objets personne	els usagés (article L310-2 du
		ventes au déballage au cours de	l'année civile (article R321-9
du Code Pénal). Je reconna	is avoir lu le règlement et m'é	engage à m'y conformer.	